



RÉPUBLIQUE TOGOLAISE



CIFAT
Conseil Interprofessionnel de
Filière Anacarde du Togo

**MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE
ET DU DEVELOPPEMENT RURAL**

PLAN D'ACTION D'INVESTISSEMENT DE LA FILIERE ANACARDE : 2024-2028



MAI 2023

Table des matières

Table des matières	2
Liste des sigles et abréviations	3
Liste des tableaux	3
I. Description de la filière (contexte politique et socio-économique).....	5
1.1. Acteurs.....	6
1.1.1. Maillon des pépiniéristes (COPAT)	6
1.1.2. Maillon des producteurs (FNCPA).....	6
1.1.3. Maillon transformation.....	6
1.1.4. Maillon commercialisation (3A-Togo) et (CEFA).....	7
II. Analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces	8
III. Plan d'action 2024-2028.....	11
3.1. Objectif du plan filière anacarde	11
3.2. Résultats attendus	11
3.3. Axes stratégiques.....	11
3.4. Aspect genre et environnement	12
3.5. Coordination et suivi évaluation.....	12
IV. Analyse des risques et conditions de succès.....	12
4.1. Analyse des risques	12
4.2. Conditions de succès	13
CONCLUSION	14

Liste des sigles et abréviations

3A-Togo	: Association des acheteurs d'anacarde du Togo
ATTA	: Association togolaise des transformateurs d'anacarde
CCFA	: Comité de coordination de la filière anacarde au Togo
CEFA	: Conseil des exportateurs de la filière anacarde
CIFAT	: Conseil interprofessionnel de la filière anacarde du Togo
COPAT	: Conseil des Pépiniéristes d'Anacarde du Togo
COPIL	: Comité de pilotage
CTGEA	: Conseillers techniques en gestion des entreprises agricoles
DFV	: Direction des filières végétales
DPPSE	: Direction des politiques, de la planification et de suivi-évaluation
DRAEDR	: Direction régionale de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural
DSID	: Direction des statistiques agricoles, de l'informatique et de la documentation
DSP	: Direction des semences agricoles et plants
ESA	: Ecole supérieure d'agronomie
ESTBA	: Ecole supérieure des techniques biologiques et alimentaires
FBS	: Farmer business school
FFOM	: Forces et faiblesses, opportunités et menaces
FNCPA	: Fédération nationale des coopératives productrices d'anacarde
GIZ	: Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
HAUQE	: Haute autorité pour la qualité de l'environnement
ICAT	: Institut de conseil et d'appui technique
INFA	: Institut national de formation agricole
ITRA	: Institut togolais de recherche agronomique
MAEDR	: Ministère de l'agriculture, de l'élevage et du développement rural
MATDDT	: Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et du développement des territoires
MCICL	: Ministère du commerce, de l'industrie et de la consommation locale
MVA	: Matériel végétal amélioré
NCB	: Noix de cajou brute
PNIASAN	: Programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle
ZAAP	: Zone d'aménagement agricole planifiée

Liste des tableaux

Tableau 1: synthèse sur la production de l'anacarde par région	8
Tableau 2 : Quantités de noix brute transformée en tonnes de 2013 à 2017.....	8
Tableau 3 : Quantité d'amandes produites par le Togo	8
Tableau 4 : Destination des exportations d'amandes de cajou du Togo (2015-2017)	8
Tableau 5: Plan d'action	15

INTRODUCTION

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural (MAEDR) vise quatre (4) objectifs prioritaires à l'horizon 2025 à savoir : (i) améliorer la productivité et les rendements agricoles ; (ii) assurer la sécurité alimentaire au Togo ; (iii) Renforcer les industries de transformation agroalimentaire et encourager l'agriculture à haute valeur ajoutée ; et (iv) améliorer l'accès au financement et l'accès aux marchés aux agriculteurs.

Ces objectifs découlent de la feuille de route gouvernementale Togo 2020 – 2025 en son axe 2 qui est de « dynamiser la création d'emploi en s'appuyant sur les forces de l'économie », et ambitionne de promouvoir une agriculture productive, à haute valeur ajoutée, moteur de valeur économique des agriculteurs et de croissance du pays.

En outre, la mise en place de la politique agricole (2016-2030) assortie d'un programme national d'investissement agricole, de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PNIASAN 2017-2026) a permis une réorganisation du paysage agricole à travers la promotion des chaînes de valeur des filières porteuses ainsi qu'une mise en œuvre des instruments nécessitant un environnement institutionnel adapté. Ainsi, l'une des pièces à mettre en place est le plan de développement des filières.

La filière de l'anacarde est l'une des filières phares à haute valeur ajoutée dont la promotion contribue à l'accroissement durable des revenus des acteurs ainsi qu'à l'augmentation du produit national brut (PNB) en raison de : (i) sa forte capacité à contribuer à la création d'emplois et de revenus; (ii) sa contribution à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ; et (iii) sa grande opportunité pour l'exportation. D'après les résultats du quatrième recensement national de l'agriculture en 2012, l'anacarde est la troisième culture qui occupe les ménages au Togo (23 164 ménages), après le palmier à huile (112 577 ménages) et le coton 92 711 ménages et avant le café (22 389 ménages) et le cacao (15 414 ménages). Ainsi, plusieurs actions ont été menées pour (i) identifier et sélectionner les arbres élites d'anacardiens ; (ii) installer/maintenir les parcs à bois des clones importés du Ghana et des arbres élites du Togo ; (iii) suivre les performances des clones d'anacardiens dans la parcelle expérimentale et en milieu paysan ; (iv) informer et former les transformateurs sur le choix des pommes et les noix à transformer ; (v) analyser les produits de transformation (jus, amande, etc.) dans les laboratoires de recherche selon les normes internationales ; (vi) identifier les maladies et les ravageurs dans les plantations d'anacardiens ; (vii) identifier les meilleures techniques de lutttes intégrées contre les maladies et ravageurs des plantations d'anacardiens et (viii) élaborer les fiches techniques pour les maillons (producteurs, pépiniéristes, transformateurs de la filière anacarde du Togo).

L'anacarde est commercialisé sous plusieurs formes dont la noix brute, l'amande blanche, amande torréfiée, la pomme etc... et ses produits dérivés. C'est l'un des plus important produit de rente d'exportation du Togo. Il vient en quatrième position après le coton, le café –cacao.

Au regard de la plus-value qu'apporte la filière anacarde, sa structuration a été menée conduisant à la mise en place d'un cadre de concertation qui est l'interprofession (CIFAT) et le Comité de Coordination de la Filière Anacarde au Togo (CCFA) qui est l'organe de pilotage de la filière.

L'un des principaux défis et leviers pour générer plus de valeur ajoutée pour la filière et créer des revenus pour les acteurs est la transformation. Le processus de décorticage des noix est délicat et

nécessite à la fois certains investissements et une excellente organisation des acteurs pour assurer la qualité des produits et un coût de revient compétitif par rapport à la concurrence internationale. L'utilisation des résidus d'anacarde peut quant à elle permettre non seulement d'obtenir le compost pour réduire fortement les déchets de production/transformation mais aussi de diminuer l'utilisation de bois-énergie souvent problématiques dans la filière de transformation.

C'est dans ce cadre que le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et du Développement Rural (MAEDR) propose en collaboration avec les acteurs de la filière anacarde un plan d'action d'investissement. Ce plan vise à relancer la promotion et le développement de la filière en vue de répondre aux faiblesses et menaces liées aux différents maillons pour permettre un accroissement des revenus des acteurs. Le présent Plan nécessite un investissement total de 23 898 420 000 FCFA dont 8 610 970 000 FCFA pour l'Etat et 15 287 450 000 FCFA pour le Conseil interprofessionnel de la filière anacarde du Togo CIFAT sur une durée de cinq (05) ans.

Description de la filière

À ce jour, la filière anacarde est organisée et structurée en interprofession. Le Conseil interprofessionnel de la filière anacarde du Togo (CIFAT) assure le leadership en ce qui concerne les acteurs directs de la filière.

Par ailleurs, le Comité de Coordination de la Filière Anacarde (CCFA) est mis en place par l'arrêté interministériel N° 039/17/MCIPSPT/MAEH/Cab/SG du 03 mars 2017 et regroupe les acteurs précités ainsi que les institutions de l'État. Il a pour mandat de coordonner l'ensemble des interventions dans la filière anacarde sur le plan national et de constituer une veille en termes de suivi des performances des différentes chaînes de valeur.

En 2017, le Togo a une capacité théorique de transformation de 10 000 tonnes de noix brute, un équivalent de 1 900 tonnes d'amandes de cajou à un taux de rendement d'environ 20% appliqué à la noix brute. La production réelle de l'amande est de 378 tonnes selon les données de la campagne 2017 et la demande internationale se situe à 498 148 tonnes. Cette transformation au Togo est concentrée essentiellement sur la noix de cajou. La transformation de la pomme n'est qu'à son début. En 2018, quatre (04) usines privées de capacité de 10 000 tonnes de noix brutes sont implantées respectivement à Tchamba, Blitta, Sokodé et une (01) unité semi-industrielle de transformation à Kara et emploient plus de 900 personnes. Les exportations d'amandes de cajou du Togo ont connu une évolution croissante en quantité de 2012 à 2015. En 2012, les quantités d'amandes exportées sont inférieures à 115 tonnes contre 478 tonnes en 2015. À partir de 2015, les quantités exportées ont connu une tendance baissière passant ainsi à 306 tonnes en 2016 et 378 tonnes en 2017.

Les exportations enregistrées pour le compte de la campagne 2018, sont évaluées à environ 13 896 tonnes pour une production de 15 000 tonnes.

1.1. Acteurs

La filière anacarde met en relation un grand ensemble d'acteurs qui évoluent au sein de cinq principaux maillons (pépiniéristes, producteurs, transformateurs, acheteurs et exportateurs). Ces maillons portent respectivement les dénominations suivantes :

- (i) Conseil des Pépiniéristes d'Anacarde du Togo (COPAT) ;
- (ii) Fédération Nationale des Coopératives Productrices d'Anacarde (FNCPA) ;
- (iii) Association des Transformateurs Togolais d'Anacarde (ATTA),
- (iv) Association des Acheteurs d'Anacarde du Togo (3A-Togo) ;
- (v) Conseil des Exportateurs de la Filière Anacarde (CEFA).

1.1.1. Maillon des pépiniéristes

La production est soutenue par un autre groupe d'acteurs très important. Ce sont les pépiniéristes qui permettent aux producteurs de disposer de plants de bonne qualité issus du Matériel Végétal Amélioré (MVA). On en dénombre plus de cent à travers le pays. Ces derniers ont une faible connaissance sur la production du matériel végétal amélioré. Des renforcements de capacités sont indispensables afin de leur permettre de se professionnaliser.

1.1.2. Maillon des producteurs

L'effectif des producteurs d'anacarde au Togo était de 18 262 sur une superficie de 18 527,45 ha avec une production de 6268 tonnes (DSID 2014). En 2022, le nombre de producteurs est estimé à environ 31 561 personnes, soit 24% de femmes (CIFAT). L'anacarde se produit dans quatre (04) régions du Togo (Plateaux, Centrale, Kara et Savanes). La production reste cependant très concentrée dans la région centrale et la partie Est de la région des plateaux. Ces deux (02) régions totalisent à elles seules 89% de la production (DSID, 2014) avec des rendements moyens variant entre 227 kg/ha à 428 kg/ha selon les régions. Ceci traduit non seulement l'existence de très nombreuses petites exploitations, mais aussi la faiblesse des rendements obtenus étant donné que le potentiel des variétés utilisées se situe autour de 1500kg/ha. Le matériel local utilisé donne un rendement moyen de 390 kg/ha (DSID, 2014).

1.1.3. Maillon transformation

La transformation de l'anacarde au Togo porte essentiellement sur la noix de cajou. Cette activité s'effectue par quatre (04) usines privées de capacité de 10 000 tonnes de noix brutes implantées respectivement à Tchamba, Blitta, Sokodé et une (01) unité de transformation à Kara.

À ce jour, la pomme est faiblement transformée au Togo. Cependant, ces dernières années, plusieurs structures ont entrepris la transformation de la pomme en produits dérivés (jus d'anacarde et le vin d'anacarde). Parmi celles-ci figure la Société Agro Espoir Afrique Sarl basée à Kasséna-Pont dans la préfecture de Tchaoudjo. Elle produit en moyenne dix mille litres de jus et de sirop de pomme d'anacarde par an. Il existe également d'autres unités telles que Cajou Aklesso, Tiwa,

PADES et Coodiba – k installées à Kara dont les données sur leur production ne sont pas disponibles de nos jours au niveau de l'interprofession. Au Togo, la transformation de la noix de cajou en amande est le fait des transformateurs industriels et semi-industriels.

1.1.4. Maillon des acheteurs

L'achat de la noix de cajou brute est du ressort des commerçants locaux. Ils sont organisés en une association des acheteurs de l'anacarde du Togo (3AT). Ils se chargent essentiellement de l'achat de la noix de cajou brute qu'ils livrent aux exportateurs. Ils disposent de réseaux plus ou moins importants de collecteurs. Ces derniers sont affiliés aux acheteurs grossistes et jouent actuellement un rôle important dans la collecte primaire de la noix de cajou.

1.1.5. Maillon des Exportateurs de la Filière Anacarde

L'exportation de la noix de cajou brute occupe une place importante en raison du faible niveau de la transformation locale et de la faible capacité de transformation de la pomme. L'accès au marché des noix de cajou au Togo est à ce jour très ouvert et sans contrôle particulier. Cette relative liberté d'exercice des acheteurs permet à de nombreux acheteurs étrangers de traverser les frontières pour opérer sur le territoire togolais. Les principaux acteurs étrangers y intervenant sont béninois, indiens et chinois. Deux circuits de commercialisation existent. Le premier concerne la noix brute de cajou et regroupe les producteurs, les acheteurs et les exportateurs. Le second concerne les amandes blanches et regroupe les producteurs et les transformateurs.

Les exportations enregistrées ces dernières années font état de 16 600 tonnes en 2015 et de 19 400 tonnes en 2016. Il existe dans le pays deux (02) grandes sociétés exportatrices de noix de cajou brute qui sont : NCDI (West Africa) SARL et ETG Togo. A côté d'eux, se trouvent quelques petits exportateurs. Ces sociétés exportent les noix de cajou brutes essentiellement vers le Vietnam et l'Inde qui constituent plus de 90 % des volumes exportés (96% en 2016). Le Vietnam constitue la première destination de la NCB togolaise avec environ 60% des volumes exportés en 2014 et en 2016 (12 500 tonnes environ). En 2015, l'Inde apparaissait comme la première destination, représentant 47% des volumes au lieu des 30% habituels (entre 5 000 et 6 000 tonnes). La troisième destination, qui est beaucoup moins importante en quantité que les deux premières, est la Chine dont les volumes varient entre 500 et 2 000 tonnes selon les années (GIZ-GFA, 2017).

Les exportations d'amandes de cajou du Togo ont connu une évolution croissante en quantité de 2012 à 2015. En 2012, les quantités d'amandes exportées étaient évaluées à 115 tonnes contre 478 tonnes en 2015. À partir de 2015, les quantités exportées ont connu une tendance baissière passant ainsi à 306 tonnes en 2016 et 378 tonnes en 2017.

Tableau 1: synthèse sur la production de l'anacarde par région en 2014

Régions	Nombre de producteurs		Superficie (ha)	Rendement (kg/ha)	Production récoltée (tonnes)
	Effectif	%			
Plateaux	7 391	40,5%	9 643	295	2 844
Centrale	7 523	41,2%	6 448	428	2 760
Kara	1 914	10,5%	1 527	227	347
Savanes	1 434	7,9%	909	349	317
Total	18 262	100,00	18 527	338	6 268

Source : Recensement des planteurs et plantations d'anacarde au Togo – DSID / MAEH 2014

Tableau 2 : Quantité de noix brute transformée en tonnes de 2014 à 2017

Entreprises de transformation	Quantités en tonnes de noix brute transformées			
	2014	2015	2016	2017
Cajou espoir	2 370	2 638	1 371	1 580
Cajou du centre	0	0	0	184,7
Total	2 370	2 638	1 371	1 764,7

Source : Rapport de la mission d'appui aux acteurs de la filière anacarde – GIZ-GFA, 2017

Tableau 3 : Quantité d'amandes produites par le Togo

Entreprises de transformation	Production du Togo en tonnes			
	2014	2015	2016	2017
Cajou espoir	474	527	271	342
Cajou du centre	0	0	0	36
Total	474	527	271	378

Source : Rapport de la mission d'appui aux acteurs de la filière anacarde – GIZ-GFA, 2017

Tableau 4 : Destination des exportations d'amandes de cajou du Togo (2015-2017)

Pays	Cajou espoir			Cajou du centre		
	2015	2016	2017	2015	2016	2017
Etats-Unis	427	136	136	0	0	34
Pays Bas	51	170	136	0	0	0
Total	478	306	272	0	0	34

Source : Rapport de la mission d'appui aux acteurs de la filière anacarde – GIZ-GFA, 2017

II. Analyse des forces et faiblesses, opportunités et menaces

Le diagnostic de la filière est fait sur la base des analyses FFOM (Forces Faiblesses Opportunités et Menaces) de chaque famille qui est présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Analyse FFOM de la filière anacarde

Maillons	Forces	Faiblesse	Opportunités	Menaces
Production	<ul style="list-style-type: none"> - Existence de la faîtière nationale des Producteurs (FNCPA) - Existence de terres adaptées à la production d'anacardes - Existence de parcs à bois - Motivation de création de nouvelles plantations d'anacarde - facilitation d'accès aux MVA - existence d'une population jeune dans les milieux ruraux 	<ul style="list-style-type: none"> - Terres peu exploitées - Faible niveau de formation des producteurs ; - Difficultés d'accès aux facteurs de productions (terres, équipements, pesticides, etc.) - Faible maîtrise des méthodes de contrôle des ravageurs et maladies - Manque d'aires de séchage appropriées des noix ; - Éloignement des pépinières des exploitations - Faible utilisation des bonnes pratiques ; - Faible disponibilité de matériel végétal amélioré - Faible structuration - faible collaboration avec certains partenaires ; - manque de magasins de stockage ; - Faible mécanisation de la production - manque de labélisation de NCB 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité du marché (national et international) - Mise en œuvre de la nouvelle politique agricole ; - Existence du nouveau code foncier ; - Existence de technologie de bonnes pratiques agricoles, - Existence des services de recherche et de vulgarisation agricoles ; - Conditions climatiques et pédologiques favorables ; - Existence des centres de formation - Mise en œuvre du PNIASAN qui met l'accent sur l'amélioration de la productivité, de la production des filières agricoles - Demande extérieure élevée - Disponibilité d'un cadre de transformation local - Possibilité de multiplication des parcs à bois 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible niveau d'encadrement des producteurs ; - Indisponibilité de la main d'œuvre - Vieillesse des plantations et baisse de rendements ; - Peu de recherche pour le développement de la filière - Concurrence - Exode rural ; - Gestion anarchique des terres par les propriétaires terriens ; - Pression accrue des ravageurs (insectes, animaux ;) ; - La transhumance - Pratiques déloyales des commerçants de fruits ; - Difficultés d'accès au crédit (taux élevé pratiqué par les institutions financières) - Fluctuation des prix - Faible contribution des institutions de recherche et de vulgarisation - Aléas climatiques - Feu de brousse anarchique -

Maillons	Forces	Faiblesse	Opportunités	Menaces
Transformation	<ul style="list-style-type: none"> - Existence d'usines de transformation d'une capacité de près de 10 000 tonnes ; - Disponibilité de la main d'œuvre; - Bonne maîtrise du processus de transformation de la noix brute ; - Disponibilité de la matière première ; - Existence d'une structure faitière de la filière anacarde. 	<ul style="list-style-type: none"> - Manque de moyen financier pour l'achat de la matière première (noix brute de cajou) pour les entreprises de transformation ; - - Préférence de l'exportation de la noix brute au détriment de la transformation - Faible qualité de la noix de cajou brute ; - Pénibilité et la charge de travail des femmes pour le concassage des noix. - Faible transformation de la pomme - Non-valorisation des coques - Faible organisation des transformateurs 	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de marché - Mise en œuvre de la nouvelle politique agricole ; - Existence des services de recherche et de vulgarisation agricoles ; - Mise en œuvre de la Feuille de route gouvernementale 2020-2025 - Mise en œuvre du PNIASAN qui met l'accent sur le développement des chaînes de valeur agricoles à fort potentiel ; - Demande extérieure élevée. 	<ul style="list-style-type: none"> - Concurrence pour la matière première ; - Coût élevé de la transformation ; - Instabilité des prix des matières premières ; - Importations des produits transformés ; - Coût élevé du fret maritime et aérien ; - Taux élevé des crédits octroyés pour le financement des activités (stockage de la matière première) ; - Difficulté d'accès au crédit et taux élevé pratiqué par les institutions financières ; -
Commercialisation	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité du marché nationale - Existence d'une demande mondiale non satisfaite ; 	<ul style="list-style-type: none"> - Faible promotion des produits - Manque de publicité - Non harmonisation des prix - Pistes d'acheminement des produits défectueuses/absentes - Faible organisation des acteurs à la base 	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de la feuille de route gouvernementale - Mise en œuvre du PNIASAN qui met l'accent sur la production, la transformation des fruits et la création de la valeur ajoutée - Vulgarisation des informations relatives aux produits dérivés des noix d'anacarde sur les canaux de communications ; - Existence de l'Association togolaise de consommateurs (ATC). - Promotion de la consommation locale par le gouvernement - Feuille de route gouvernementale 2020-2025 - Existence de la HAUQUE Permettant de contrôler la qualité des produits 	<ul style="list-style-type: none"> - Fluctuation des prix des amandes et produits dérivés - Faible qualité des produits mis sur le marché ; - Faibles revenus des consommateurs ; - Coût élevé du fret maritime et aérien ; - Difficulté d'accès au crédit et taux prohibitif pratiqué par les institutions financières - la pression fiscale et douanière - Inertie de l'Association togolaise de consommateurs (ATC, ANCE, etc.) pour effectuer des contrôles sur les marchés

III. Plan d'action 2024-2028

A travers leurs activités, le Conseil Interprofession de la Filière Anacarde au Togo (CIFAT) et du Comité de Coordination de la Filière Anacarde au Togo (CCFA) contribuent au développement de la filière et par elle l'économie du pays. Comme énoncé plus haut, la filière anacarde a des forces et opportunités mais aussi des faiblesses et menaces. Pour permettre que la filière anacarde continue par jouer son rôle de moteur de développement de l'économie, les actions doivent être menées pour soutenir les acteurs de la filière.

C'est dans cette perspective que le CIFAT et le CCFA veulent dans le cadre de la dynamisation de la filière, travailler en vue de contribuer au développement de la filière. Le CIFAT et le CCFA contribueront ainsi à atteindre les missions assignées au MAEDR dans le cadre de la feuille de route gouvernementale 2020-2025.

3.1.Objectif du plan filière anacarde

L'objectif global du plan est de contribuer au développement de la filière anacarde au Togo à travers l'amélioration de la production, le développement et la valorisation des produits d'anacarde pour un accroissement des revenus des acteurs des différents maillons de la filière.

Plus spécifiquement il s'agira de :

- ✓ Augmenter la production nationale ;
- ✓ Améliorer la qualité des produits de l'anacardier ;
- ✓ Valoriser les produits et sous-produits de l'anacardier ;
- ✓ Améliorer la gouvernance de la filière anacarde ;
- ✓ Faciliter le financement de la filière anacarde.

3.2. Résultats attendus

L'atteinte de ces objectifs spécifiques permettra de créer un cadre cohérent pour favoriser le développement de la filière anacarde au Togo.

- ✓ la production nationale a augmenté ;
- ✓ la qualité des produits de l'anacardier est améliorée ;
- ✓ les produits et sous-produits de l'anacardier sont valorisés ;
- ✓ la gouvernance de la filière anacarde est améliorée ;
- ✓ le financement de la filière anacarde est facilité.

3.3. Axes stratégiques

Prenant en compte les obstacles et les défis majeurs identifiés par l'analyse et pour atteindre les objectifs ci-dessus indiqués, la mise en œuvre de la stratégie s'appuiera sur trois (03) principaux axes stratégiques. Il s'agit de :

- Axe 1 : Amélioration de la production des noix de cajou
- Axe 2 : Développement et valorisation des produits et sous-produits de l'anacarde.
- Axe 3 : Facilitation de la gouvernance et le financement de la filière anacarde.

3.4. Aspect genre et environnement

La mise en œuvre d'un tel plan d'investissement peut engendrer des pratiques néfastes à l'environnement qu'il faudra maîtriser. Pour ce faire, sa mise en œuvre respectera les mesures inscrites dans le cadre de gestion environnementale et sociale du PNIASAN et veillera à limiter la déforestation. Le reboisement avec les plants d'anacarde sur les flancs de montagne contribuera à limiter le recul du couvert végétal.

Les femmes et les jeunes sont souvent plus actifs dans le maillon de la transformation alors que les hommes possèdent les facteurs de production (terres, forces physiques, pouvoir de décision, etc.). Il s'avère donc nécessaire de veiller à un équilibre dans les rapports entre hommes et femmes, jeunes, vieux et les personnes en situation de handicaps afin de garantir des bénéfices équitables pour tous.

Le plan mettra un accent particulier sur l'appui (technique et financier) des petites unités de transformation artisanale et semi –mécanisé afin d'impacter les femmes et les jeunes.

3.5. Coordination et suivi évaluation

La mise en œuvre du plan d'action d'investissement sera sous le CCFA. A cet effet, il tiendra une réunion au moins une fois par trimestre pour suivre les planifications et la mise en œuvre des actions. Le conseil d'administration se fera aider par le Comité de Pilotage (COFIL). Chaque famille du CIFAT travaillera à l'atteinte des résultats du plan d'action. Une large vulgarisation du plan d'action se fera pour permettre à tous les acteurs de s'approprier les actions à réaliser.

Le suivi évaluation du plan d'action est sous la responsabilité directe du Conseil d'administration. Pour des raisons d'efficacité, un responsable de suivi évaluation sera recruté et mis à la disposition du CCFA ou du CA pour faire un bon suivi évaluation du plan d'action. Une évaluation interne se fera avec un rapport mensuel au CA ou du CCFA. Une évaluation à mi-parcours se fera après 2 ans de mise en œuvre. Cette évaluation à mi-parcours permettra d'ajuster les indicateurs et objectifs ainsi que la mobilisation des ressources et l'état des décaissements.

Une évaluation finale se fera à la fin des 5 ans. Elle permettra de constater les résultats obtenus, les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre et les ajustements à faire pour le nouveau plan d'action.

IV. Analyse des risques et conditions de succès

4.1. Analyse des risques

La mise en œuvre du plan d'action du CIFAT ne se fera pas sans risque. On propose d'analyser les risques possibles et proposer des mesures d'atténuation de ces risques.

Tableau 6 : Analyse des risques et mesures d'atténuation à la mise en œuvre du plan d'action

Nature du risque	Description	Mesures proposées
Foncier	- Risque d'insécurité foncière au niveau des producteurs et des opérateurs de la filière anacarde	- Accompagner les producteurs d'anacarde à sécuriser les parcelles de production - Encourager la réforme foncière agricole du Plan Togo 2025 ;
Financement	- Non remboursement des crédits par les acteurs - Augmentation des taux d'intérêts des crédits - Faible ou non accès au financement des acteurs de la filière	- Accorder les crédits sur la base des contrats négociés entre les acteurs et avec les clients finaux - Création d'une banque agricole pour l'octroi des crédits - Négocier le préfinancement de la collecte d'anacarde
Transhumance	- Destruction des matériels végétales améliorées, des parcs à bois, plants d'anacarde par les bœufs en transhumance	- Respecter les couloirs de transhumance lors de l'installation des parcs à bois ; - Discuter avec les comités de gestion de la transhumance au niveau préfectoral pour planifier la transhumance
Exportations	- Faible capacité de transformation des unités de transformation locales - Faible capacité d'approvisionnement en matière première	- Promouvoir la transformation locale de l'anacarde - Améliorer les rendements à la production pour réduire le coût de production - Améliorer la traçabilité d'anacarde
Baisse des rendements	- Effets du changement climatique - Non-respect des itinéraires techniques	- Mettre à la disposition des agriculteurs des variétés résilientes au changement climatique - Suivi-accompagnement rapproché

4.2. Conditions de succès

La filière anacarde du Togo est une filière relativement jeune. Grâce au dynamisme des acteurs et surtout de la volonté du pays de faire de celle-ci une filière prioritaire, dispose déjà d'une organisation interprofessionnelle. La mise en œuvre de ce plan d'investissement devrait pouvoir soutenir les efforts collectifs des acteurs. Certaines conditions sont donc nécessaires à sa réussite :

- la collaboration entre les différents acteurs des chaînes de valeur de la filière pour la mobilisation des ressources internes ;
- la meilleure répartition des ressources mobilisées pour appuyer le fonctionnement interne de chaque maillon ;
- le soutien de l'État et des PTF à travers la mobilisation des ressources au profit de la filière ;
- le renforcement des capacités des différents services techniques devant intervenir dans les différentes activités (recherche, vulgarisation, appui-conseil, suivi et gouvernance).

CONCLUSION

Le conseil interprofessionnel de la filière anacarde (CIFAT) de par ses activités contribue énormément à la structuration de la filière et à l'économie nationale du Togo. Les appuis des différents ministères du Togo lui ont permis de jouer pleinement son rôle. Mais l'appui du gouvernement reste à parfaire eu égard à certains défis à relever. La filière en plein essor doit disposer un plan d'action d'investissement pour continuer son travail et baliser le chemin. Ces actions doivent contribuer à soutenir le CIFAT mais aussi la filière dans son ensemble.

Le plan d'action d'investissement 2024 - 2028 du CIFAT s'inscrit dans la Feuille de route Togo 2025 du gouvernement qui a assigné au Ministère en charge de l'agriculture, le leadership de trois (03) projets relatifs à l'amélioration des rendements agricoles, accès au financement agricole, transformation agroindustrielle et une (01) réforme, la réforme de la politique agro-foncière. Pour y parvenir, le CIFAT a défini son plan d'action d'investissement qui prend en compte tous les maillons et acteurs de la filière depuis la fourniture des intrants jusqu'au marché. **Ce plan est chiffré à vingt-trois milliards huit cent quatre-vingt-dix-huit millions quatre cent vingt mille (23 898 420 000) francs CFA.**

Tableau 5: Plan d'action

RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	PERIODE					COÛTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT			ACTEURS IMPLIQUES
			A1	A2	A3	A4	A5		Etat	CIFAT	PTF	
AXE 1 : Amélioration de la production des noix de cajou			A1	A2	A3	A4	A5	19 320 720 000	4 120 720 000	15 200 000 000	0	
1.1. La production des noix de cajou a augmenté	1.1.1. Recensement des producteurs et plantations d'anacardier au Togo	Rapport de recensement disponible						400 000 000	300 000 000	100 000 000		CIFAT/MAEDR/DSID
	1.1.2. Renforcement de la structuration des coopératives à la base	Nombre de coopératives renforcées						50 000 000	50 000 000			MAEDR/ICAT/DEFA/DFD TOPA/DFV
	1.1.3. Formation et équipement des rajeunisseurs de vergers d'anacardiers	80 rajeunisseurs formés et équipés						28 000 000	28 000 000			FNCPA-Togo/ICAT
	1.1.4. Promotion de nouveaux parcs à bois (02 par région à l'exception de RM et RC à raison d'1 ha par parc)	6 nouveaux parcs à bois installés et promus						30 000 000	24 000 000	6 000 000		MAEDR/ ITRA, ICAT, DFV
	1.1.5. Contrôle de qualité et certification des jeunes plants d'anacardier chez les pépiniéristes	Qualité de noix contrôlées et nombre de plants certifiés						50 000 000	50 000 000			DSP/ HAUQE/ITRA
	1.1.6. Appui à l'adoption et au renforcement des itinéraires techniques de production	800 producteurs formés sur les itinéraires techniques Et le niveau d'adoption de ses itineraire technique						150 000 000	150 000 000			CIFAT(FNCPA) ITRA, ICAT, GIZ
	1.1.7. Amélioration des pratiques de récolte et post récolte	800 producteurs formés sur des bonnes pratiques						150 000 000	150 000 000			MAEDR /ICAT/FNCPA/ GIZ

RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	PERIODE				COÛTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT			ACTEURS IMPLIQUES
								Etat	CIFAT	PTF	
		de récolte et post-récolte									
	1.1.8. Promotion de partenariat public-privé pour l'installation de nouvelles plantations d'anacardiens	30000 ha (50 ZAAP et 25000 ha pour l'interprofession) de nouvelles plantations aménagées et exploitées, par les investisseurs privés					18 000 000 000	3 000 000 000	15 000 000 000		CIFAT(FNCPA)/ MAEDR/ ITRA, ICAT, DFV/ investisseurs privés
	1.1.9. Appui des pépiniéristes en équipements et matériels	10 pépiniéristes équipés					50 000 000	50 000 000			MAEDR, ICAT, DFV, FNCPA
	1.1.10. Renforcement des capacités des pépiniéristes pour la production des plants greffés	50 pépiniéristes formés					18 000 000	18 000 000			MAEDR, ICAT, DFV, FNCPA
	1.1.11. Mise en place et fonctionnement d'un dispositif de traçabilité des noix et des produits dérivés	Dispositif de traçabilité mis en place					50 000 000	50 000 000			MAEDR, ICAT, DFV, FNCPA Hauque
	1.1.12. Appui à la promotion de la production biologique d'anacarde (2 ZAAP pilotes)	200 ha (2 ZAAP) de plantation bio d'anacarde disponible					30 000 000	30 000 000			FNCPA/MAEDR/ICAT/ITRA
1.2. Le système de recherche sur	1.2.1. Contrôle et gestion intégrée des ravageurs et maladies	Ravageurs et maladies contrôlés					70 000 000	70 000 000			ITRA/ICAT/DPV

RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	PERIODE				COÛTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT			ACTEURS IMPLIQUES
								Etat	CIFAT	PTF	
l'anacarde est renforcé	1.2.2. Recherche en matière de transformation de la noix de cajou et de la pomme et ses sous-produits	La technologie de transformation de dérivés de pomme et de noix existe					100 000 000	100 000 000			ITRA, Partenaires
1.3. le système d'appui conseil sur l'anacarde est renforcé	1.3.1 Formation des CTGEA de l'ICAT et les techniciens de la FNCPA sur des thématiques éprouvées liée à la production, à la transformation et à la conservation des noix et de l'amande et sur les normes sanitaires et phytosanitaires	76 Techniciens formés (50 CTGEA+26 formateurs endogènes de la FNCPA)					54 720 000	54 720 000			ESTBA, MAEDR,(INFA,ITRA,DPV) FNCPA, partenaire
	1.3.2. Appui à la vulgarisation des technologies éprouvées par la recherche	Nombre de technologies éprouvées vulgarisées					90 000 000	90 000 000			ITRA/ ICAT
AXE 2. Développement et valorisation des produits et sous-produits de l'anacarde							3 405 500 000	3 280 250 000	125 250 000	0	
2.1. Des petites unités de transformations de noix de cajou sont mises en service	2.1.1. Appui à la Réalisation des infrastructures critiques (piste, réseau électrique, adduction d'eau, etc.)	Nombre et type d'infrastructures réalisés					3 000 000 000	3 000 000 000			État
	2.1.2. Promotion de la consommation locale des produits de l'anacarde (participation aux foires et expositions)	13 Acteurs accompagnés pour la participation aux foires/expositions					65 000 000	48 750 000	16 250 000		CIFAT (FNCPA, CEFA, 3A-TOGO, ATTA, COPAT), MAEDR, MCICL

RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	PERIODE				COÛTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT			ACTEURS IMPLIQUES
								Etat	CIFAT	PTF	
	2.1.3. Appui à la certification des produits transformés	Label créé					50 000 000	50 000 000			CIFAT/HAUQUE/TRA
	2.1.4. Appui aux petites unités de transformation en matériels et équipements	5 unités appuyées					100 000 000	100 000 000			MAEDR et CIFAT
	2.1.5. Formation des acteurs de la transformation sur les exigences et normes de qualité des différents marchés internationaux	30 d'acteurs formés					31 500 000	31 500 000			ATTA, MCICL, CIFAT, MAEDR
2.2. Les acteurs sont sensibilisés et participent aux événements nationaux et internationaux	2.2.1. Sensibilisation des acteurs sur les textes réglementant la commercialisation de la noix de cajou et ses produits dérivés	Nombre d'acteurs sensibilisés					20 000 000	20 000 000			CIFAT (3A-TOGO) et MAEDR
	2.2.2. Institution d'une journée porte ouverte sur l'anacarde et ses produits dérivés (une fois par an)	5 journées portes ouvertes organisées					50 000 000		50 000 000		MAEDR et CIFAT
	2.2.3. Sensibilisation sur la non-toxicité de la consommation de la pomme de cajou (émissions radiophoniques, sketch, publicité, causeries, débats)	Nombre d'émissions, réalisées Nombre de causeries débats organisés					20 000 000		20 000 000		MAEDR, MSPS, ministère en charge de la communication
2.3. Les capacités des	2.4.2. Formation des acheteurs et des producteurs sur la	Nombre de producteurs et acheteurs formés					30 000 000		30 000 000		CIFAT et MAEDR

RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	PERIODE				COÛTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT			ACTEURS IMPLIQUES
								Etat	CIFAT	PTF	
acteurs sont renforcés	classification des produits										
	2.4.4. Formation des OP sur les techniques de négociation commerciale, de contractualisation et d'élaboration de plan d'affaires	100 OP formées				30 000 000	30 000 000			MAEDR, CIFAT	
	2.4.5. Formation des OP à la vente groupée et sur l'approche contractuelle (12 OP par région de production)	60 OP formées				10 800 000		10 800 000		ICAT, FNCPA INADES-Formation	
AXE 3 : Facilitation de la gouvernance et du financement de la filière anacarde						1 170 400 000	1 116 000 000	54 400 000	0		
3.1. Le cadre juridique de la filière est renforcé	3.1.1. Actualisation des textes juridiques sur la filière et leur mise en application	Nombre de textes actualisés et adoptés				20 000 000	20 000 000			CIFAT/MAEDR	
	3.1.2 Internalisation des dispositions sous régionales	Nombre de textes juridiques internalisés				6 000 000	6 000 000			MAEDR /CIFAT	
	3.1.3 Vulgarisation des outils pratiques et simplifiés des textes juridiques en vigueur	Nombre d'outils juridiques pratiques vulgarisés				30 000 000	30 000 000			MAEDR /CIFAT	
3.2. La capacité des acteurs est renforcée	3.2.1. Formation des leaders des maillons et techniciens des OP sur la GAR	20 acteurs formés				7 200 000		7 200 000		CIFAT (FNCPA, CEFA, 3A-TOGO, ATTA, COPAT), ICAT, INADES-Formation, DFDTOPA, DEFA	

RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	PERIODE				COÛTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT			ACTEURS IMPLIQUES
								Etat	CIFAT	PTF	
	3.2.2. Formation des OP et de l'interprofession sur le management, la gouvernance et le leadership	20 leaders formés					7 200 000		7 200 000		CIFAT (FNCPA, CEFA, 3A-TOGO, ATTA, COPAT), ICAT, INADES-Formation, DFDTOPA, DEFA
3.3. L'accès au financement de la filière est renforcé	3.3.1. Appui des institutions financières pour le financement de la filière (formation/information des acteurs du financement sur les enjeux de la filière)	Nombre de séances de formation/information organisée					50 000 000	50 000 000			CIFAT/MAEDR/Partenaires
		Nombre d'institutions financières appuyées					750 000 000	750 000 000			CIFAT/MAEDR/Partenaires
	3.3.2. Suivi des activités de financements	Montant des financements accordés et recouverts					50 000 000	50 000 000			MAEDR /CIFAT, Partenaires
3.4. Le E-commerce est promu et renforcé	3.4.1. Création et maintenance d'une plateforme digitale de la filière	Un site internet opérationnel					10 000 000		10 000 000		CIFAT/Partenaires
	3.4.2. Elaboration d'une stratégie de communication assorti d'un plan de communication	Un plan de communication élaboré et mis en œuvre					30 000 000		30 000 000		CIFAT/Partenaires
3.5. Coordination et suivi-évaluation	3.5.2. Evaluation à mi-parcours	Un rapport d'évaluation disponible					25 000 000	25 000 000			DFV/DSID/CIFAT/ DPPSE

RESULTATS	ACTIVITES	INDICATEURS	PERIODE					COÛTS (FCFA)	SOURCES DE FINANCEMENT			ACTEURS IMPLIQUES
									Etat	CIFAT	PTF	
	3.5.4. Mission de suivi des activités de la filière	Les rapports de mission de suivi disponibles						150 000 000	150 000 000			DFV/DSID/CIFAT/ DPPSE
	3.5.5. Evaluation finale du plan	Rapport d'évaluation finale disponible						35 000 000	35 000 000			DFV/DSID/CIFAT/ DPPSE
TOTAL FINANCEMENT							23 898 420 000	8 610 970 000	15 287 450 000	0		